

# GUIDE PRATIQUÉ

SAISON 2018 / 2019



Fédération Sportive et Gymnique du Travail

# SOMMAIRE

Calendrier fédéral 2018/2019 .....	p. 4
Nos activités sportives .....	p. 5
Affiliations, adhésions, assurances .....	p. 7
Pour la formation, la reconnaissance et la qualification des acteurs associatifs .....	p. 15
Services associatifs .....	p. 23
Outils et publications pour dirigeants et animateurs FSGT .....	p. 27
Des espaces d'engagement .....	p. 31
Coopérations et échanges internationaux .....	p. 35
Via la vie associative .....	p. 39
La démocratie FSGT et son fonctionnement .....	p. 41





# BIENVENUS À LA FSGT

## TOUTES LES PRATIQUES SPORTIVES AVEC UNE SEULE LICENCE

Vous avez choisi de rejoindre les milliers de clubs affiliés à la FSGT. Par cet acte, vous marquez votre volonté d'agir pour un sport résolument populaire.

La FSGT regroupe 270 000 pratiquants, 4 800 associations locales ou d'entreprises, 2 000 animateurs et plus de 600 formateurs bénévoles reconnus, 90 comités départementaux et régionaux, 100 activités sportives, avec ou sans compétition, au niveau local, départemental, régional, national et international. Elle organise des milliers de rencontres et de compétitions, des centaines de championnats et de rassemblements, des pratiques mixtes valides/ personnes en situation de handicap, des actions spécifiques en direction des milieux populaires, des pratiques enfants, jeunes, adultes, + de 50 ans ou familiales.

La FSGT : la fédération du sport populaire et solidaire a été créée en 1934. Elle est agréée Jeunesse et Sport et Jeunesse et Éducation Populaire.

Elle est membre :

- du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF).
- de la plateforme inter fédérale ID.ORIZON
- du Conseil National des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire (CNAJEP).
- fondateur de Union nationale des Centres sportifs de Plein Air (UCPA).
- fondateur de la Confédération Sportive Internationale Travailleuse et Amateur (CSIT).
- de l'international Sport and Culture Association (ISCA).

En tant que dirigeant ou correspondant de club, ce guide est conçu pour vous soutenir et vous accompagner dans votre action pour le développement de la vie associative au bénéfice du plus grand nombre. Il vous présente l'ensemble des services communs mutualisés par la fédération pour l'ensemble de ses comités départementaux, régionaux, ses adhérents et ses clubs. Vous y trouverez notamment les conditions d'affiliation et d'adhésion ainsi que les dispositifs d'accompagnement pour la reconnaissance des animateurs et dirigeants bénévoles.

# CALENDRIER FÉDÉRAL

2018 / 2019

## SEPTEMBRE

14, 15 et 16  
Fête de l'Humanité

## OCTOBRE

16 et 17  
Assemblée Fédérale des Comités  
Créteil (94)

du 19 au 22  
Séminaire de capitalisation en  
Palestine

20 et 21  
ANA Gymnastique

22 et 28  
Congrès de la CSIT

du 26 au 4 novembre  
Stage dans les camps Sahraouis

## NOVEMBRE

du 26 octobre au 4  
Stage dans les camps Sahraouis

du 9 au 11  
Formation «sport santé ça va la forme ?»

23 et 24  
Séminaire de capitalisation fédérale

## DÉCEMBRE

1<sup>er</sup>  
Journée Inter-CFA

7, 8 et 9  
Week-end des formateurs BAFA  
Nord (59)

10  
Comité de Coordination Fédérale

## JANVIER

12 et 13  
Assemblée Fédérale des Activités

## FÉVRIER

## MARS

29, 30 et 31  
Assemblée Générale

## AVRIL

7  
Vivicitta

## MAI

## JUIN

## JUILLET

du 2 au 7  
Jeux sportifs mondiaux CSIT

## AOÛT

**NOS ACTIVITÉS SPORTIVES**

**BIEN PLUS**

**QU'UN DIVERTISSEMENT !**



Adhérer à la FSGT c'est la possibilité de pratiquer tout au long de sa vie son sport préféré et de réaliser ses meilleures performances.

Grâce à la **licence omnisports unique**, l'adhésion dans un club permet de découvrir toutes les pratiques sportives, de gérer sa santé, d'être autonome et d'agir en responsable. La participation à la vie associative contribue à l'intérêt général et permet le partage des savoirs au bénéfice du plus grand nombre.

### Sports collectifs

#### • Football

A 11 avec deux arbitres, à 7 auto-arbitré (les règles sont simplifiées notamment l'absence de hors jeu et de tacle ...) ; à 5 en salle, foot jeunes, enfants, féminin, mixte.

#### • Volley-ball et Beach-volley

Des formes de compétitions ouvertes, équipes mixtes ou non, du volley adapté aux enfants, des championnats 4 contre 4, du Beach-volley à 3 contre 3 ...

#### • Rugby

A 15, à 9, à 7, mixte.

#### • Basket-ball

Masculin, féminin, mixte.

#### • Handball, Hockey sur glace, Tennis ballon.

### Sports athlétiques

**Sur piste** (courses, sauts, lancers), épreuves individuelles et par équipe, épreuves combinées (décathlon, heptathlon, pentathlon, décapop, duathlon, triathlon), **sur route** (toutes distances jusqu'au marathon et plus), sur herbe (cross), en forêt (trail) et parfois **en montagne, marche nordique...**

### Sports de raquettes

Tennis de table, tennis, badminton.

### Sports gymniques

Gymnastique artistique masculine, féminine, gymnastique rythmique, baby gym, galas, cirque ...

### Activités et Sports nautiques

• **Natation et Activités aquatiques** Bébés et parents dans l'eau, apprentissage des nages, natation synchronisée.

• **Plongée associative**, baptême, degré de plongeur, plongée archéologique, randonnée avec palme, apnée.

#### • Aviron, joute nautique, dragon boat ...

### Omniforces

Haltérophilie, force athlétique, musculation.

### Sports de combats et Arts martiaux

#### • Judo ju-jitsu,

• **Lutte olympique** : lutte gréco-romaine, lutte libre, lutte féminine.

**Luttes traditionnelles (sans percussion)** : sumo, gouren (lutte bretonne), beach wrestling, lutte kourach

#### • Sambo : sambo sportif, sambo de combat, sambo défense

• **Boxe anglaise, française savate, thaï (muay thaï)**

• **Grappling, pancrace,**

• **Capoeira**

• **Karate ; Aïkido ; Tae kwon do et arts martiaux coréens (hapkido).**

• **Arts martiaux chinois (Boxe chinoise, Sanda, Kung fu wu shu, Tai ji quan, Qi gong); vietnamiens (Vo thuat, Vovinam, Viet vo dao, Viet quyendao); philippins (Kali, Eskrima) et indonésiens (Penchak silat).**

• **Ju-jitsu brésilien.**

• **Sabre laser**

### Activités d'Entretien, de Forme et de santé

Gym aquatique, gym forme, yoga, fitness ...

### Activités physiques

#### d'expression et de danse

• **Productions Gymniques & Artistiques (PGA)**- exclusivement FSGT Spectacles et compétitions de performances collectives acrobatiques et/ou dansées, 800 à 1000 participants aux championnats nationaux.

#### • Danse Hip-hop, modern jazz ...

• **Patinage artistique, Twirling bâton, Double dutch, Urban Double Dutch Art (UDDA).**

### Sports / Activités de tir

Tir à l'arc, ball-trap, tir pistolet, carabine, fléchettes ...

### Sports / Activités de boules

Pétanque, Boules Lyonnaises, Longues de Provence.

### Vélo

Cyclisme sur route, cyclo-cross, cycloport, vélo tout terrain, bi cross, BMX, cyclotourisme, randonnée, école de vélo pour les enfants.

### Activités de pleine nature

Alpinisme, escalade, canoë, canoë kayak, course d'orientation, équitation, randonnée pédestre, randonnée équestre, parapente, voile, planche à voile, pêche en mer, spéléologie, golf, rollers, coupe de bois sportive...

### Sports de neige

Ski alpin, ski de fond, snowboard, raquettes à neige.

### Multi-activités

Enfants, jeunes, adultes, familles, seniors.

### Sports de réflexion :

Échecs

### Contact

Domaine des activités  
coordinationd1@fsgt.org  
tél. 01.49.42.23.49

AFFILIATIONS

ADHÉSIONS

ASSURANCES



# AFFILIATION DES ASSOCIATIONS

L'affiliation à la FSGT est un acte volontaire.

- Elle permet à votre association d'affirmer et de valoriser son projet et de s'inscrire et partager les valeurs sportives et associatives communes à l'ensemble de la FSGT.
- C'est aussi un acte juridique permettant à votre association de déclarer son appartenance à une fédération agréée Jeunesse et Sports et Jeunesse et Education Populaire. L'affiliation vaut agrément Jeunesse et Sports pour l'association.
- L'affiliation ouvre aussi droit aux demandes de subventions et d'installations sportives auprès des pouvoirs publics.
- L'affiliation est aussi une garantie d'assurance responsabilité civile pour votre association.
- Elle ouvre la possibilité à votre association de participer à la vie institutionnelle de la fédération.
- Elle permet l'accès aux compétitions, aux formations et d'être en relation avec le réseau associatif FSGT, du niveau local au niveau international.

Les affiliations et les adhésions se font soit :

- en saison sportive : du 1<sup>er</sup> septembre 2018 ou 31 Août 2019
- en année civile : du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019

L'affiliation est annuelle (saison sportive ou année civile).

Elle prend effet à la date de validation par le siège fédéral à condition d'être accompagnée par la prise obligatoire de 3 licences minimum (*article 12 du règlement intérieur FSGT*).

**Il existe 4 catégories d'affiliation :**

#### CATÉGORIE 1

Petite association locale ou d'entreprise, peu structurée, en création ...

#### CATÉGORIE 2

Association structurée, participant régulièrement aux activités FSGT.

#### CATÉGORIE 3

Association omnisports locale ou d'entreprise, avec plusieurs sections ...

#### CATÉGORIE 4

Association participant aux activités saisonnières de la FSGT (6 mois).

## TARIFS DES AFFILIATIONS

#### CATÉGORIE 1 :

71,32 €

#### CATÉGORIE 2 :

136,17 €

#### CATÉGORIE 3 :

415,04 €

#### CATÉGORIE 4 :

45,25 €

# ADHÉSION DES PRATIQUANTS

## LA LICENCE OMNISPORTS INDIVIDUELLE

La licence omnisports (adulte, jeune et enfant) a été créée pour donner du sens et valoriser l'adhésion à la FSGT. Elle permet de reconnaître à égalité tous les pratiquant-e-s, quelles que soient les activités pratiquées, du loisir compétitif au loisir non compétitif.

Une seule licence pour toutes les activités.

La licence omnisport permet à son-sa titulaire de pratiquer, de façon régulière ou occasionnelle, toutes les activités proposées, soit par son association d'origine, soit par une autre association affiliée à la FSGT, si l'activité n'existe pas dans son association d'origine.

En complément de la licence omnisport, il existe d'autres types d'adhésion :

## LA LICENCE OMNISPORTS FAMILIALE

Dans le cadre d'une convention signée entre l'association et la FSGT, une licence familiale omnisport est instaurée pour promouvoir et développer la pratique des activités physiques et sportives en famille.

La licence familiale omnisport concerne trois formes de pratiques au choix :

- 1- les parents (au sens large du terme) et les enfants sont ensemble dans l'activité,
- 2- les parents (au sens large du terme) sont les animateur-trice-s de l'activité de leurs enfants,
- 3- les deux formes à la fois.

## LES CARTES ACCUEIL ET DECOUVERTE

La Carte 4 mois tous sports (valable 4 mois de date à date), La Carte Initiative Populaire (valable de 1 à 3 jours consécutifs). Elles permettent à des non-licencié-e-s de pouvoir découvrir la FSGT au cours d'initiatives organisées, soit par la FSGT, soit par des clubs affiliés. Ces cartes ne sont pas utilisables pour des compétitions donnant lieu à classement-s, titre-s, et/ou donnant accès à des championnats de niveau départemental, régional, national ou international. Leurs modalités de délivrance et d'utilisation sont sous la responsabilité du Comité FSGT.

## LA CARTE NON PRATIQUANT.E

Pour les personnes ne souhaitant pas pratiquer d'activité sportive mais soutenir le projet sportif FSGT.

## TARIF DES ADHESIONS

(ASSURANCE INDIVIDUELLE /ACCIDENT NON COMPRISE)

### LICENCE OMNISPORTS INDIVIDUELLE

Adulte - né.e en 2000 et avant (18 ans et +)  
de 30,00 € à 33,00 €

Jeune - né.e en 2001 et 2005 (13 à 17 ans)  
de 24,29 € à 26,72 €

Enfant - né.e en 2006 et après (0 à 12 ans)  
de 15,54 € à 17,09 €

### LICENCE FAMILIALE

de 33,56 € à 83,75 €  
en fonction du nombre de personnes dans la famille et avec ou sans assurance.

### CARTES ACCUEIL ET DECOUVERTE

(Assurance comprise)

Carte 4 mois tous sports adulte  
né.e en 2000 et avant (18 ans et +)  
de 15,62 € à 17,18 €

Carte 4 mois tous sports jeune  
né.e entre 2001 et 2005 (13 à 17 ans)  
de 13,12 € à 14,43 €

Carte 4 mois tous sports enfant  
né.e en 2006 et après (0 à 2 ans)  
de 9,57 € à 10,53 €

Carte initiative populaire  
de 2,60 € à 2,86 €

### CARTE NON PRATIQUANT.E

de 9,87 € à 10,86 €

Assurance individuelle/accident proposée par la FSGT et au choix de l'adhérent-e  
3,00 €

**Rapprochez-vous de votre comité départemental pour connaître les tarifs exacts.**

# PROCÉDURES D'AFFILIATION ET D'ADHÉSION

## ASSOCIATION

L'association se procure le formulaire d'affiliation ou de ré-affiliation auprès du comité départemental de rattachement. L'association envoie ou dépose au comité départemental le formulaire rempli et signé accompagné du règlement de l'affiliation et des trois premières licences.

## SITE INTERNET

L'association accède à son espace dédié en se connectant au site des licences [www.licence.fsgt.org](http://www.licence.fsgt.org).

Une fois connectée, l'association peut faire :

- ses demandes de licences (demande de lots),
- mettre à jour ses coordonnées et celles de ses adhérent-e-s,
- accéder aux statistiques et coordonnées de ses adhérent-e-s,
- éditer des étiquettes et envoyer des mailings à ses adhérent-e-s.
- télécharger son attestation d'assurance

.....  
L'association peut faire ses demandes de licences à tout moment dans la saison. Le comité départemental FSGT auquel l'association est rattachée valide et imprime les licences.

Pour une première utilisation par l'association du site des licences, un document d'aide en ligne est disponible.

Celui-ci est téléchargeable à la rubrique *Téléchargement - Aide en ligne*

.....  
D'autres informations légales sont également disponibles sur le site de la fédération ([fsgt.org](http://fsgt.org)) concernant les assurances FSGT (dépliant d'information à remettre aux adhérents, attestation d'assurance, formulaire de déclaration d'accident, dossier assurance) et le certificat médical.



## COMITÉ DÉPARTEMENTAL

Le comité départemental saisit l'affiliation et envoie via le site la demande de validation de l'affiliation à la Fédération.



## FÉDÉRATION

La fédération valide l'affiliation et transmet au correspondant-e de l'association, par mail, les identifiants d'accès (identifiant+ mot de passe) qui permettent à l'association d'accéder à son espace dédié.

identifiant  
+  
mot de passe



En référence à l'article 12 du règlement intérieur FSGT, l'affiliation de l'association doit être accompagnée de la **prise d'au moins trois licences**.

A défaut, l'affiliation ne sera pas prise en compte.

## SPÉCIFICITÉ «SPORTS DE COMBATS»

Affiliation d'une association «sports de combat» (\*)  
Il existe une «charte des sports de combat» pour les activités de sports de combat et arts martiaux.  
Le Comité départemental doit remettre la charte à l'association ayant des activités en sports de combat en même temps que le formulaire d'affiliation.  
Pour que l'association puisse s'affilier, elle doit signer la

«charte des sports de combat» et remettre également une copie de ses statuts avec le formulaire d'affiliation.  
L'affiliation implique de la part de l'association une adhésion pleine et entière aux statuts et règlements de la FSGT.

(\*) Tous les sports de combats sauf le judo.

## CERTIFICAT MÉDICAL

Un certificat médical datant de moins d'un an attestant de l'absence de contre-indication à la pratique sportive **est exigible pour toute personne sollicitant la délivrance d'une première licence sportive**. Cette disposition s'applique à tous les types de pratiques : **avec ou sans compétition**.

Lors **du renouvellement de la licence**, le **certificat médical** attestant de l'absence de contre-indication à la pratique sportive n'est exigible que **tous les 3 (trois) ans, à condition que le renouvellement de la licence se fasse sans discontinuité au sein de la même fédération**.

Entre cette période triennale, le / la licencié-e renseignera un auto-questionnaire de santé, dont les réponses relèvent de sa seule responsabilité.

Par ailleurs, certaines activités sportives qui présentent des contraintes particulières sont toujours régies par l'exigence de présentation d'un certificat annuel spécifique, conditionné à un examen médical particulier dont le contenu doit encore être précisé par un arrêté ministériel non paru à ce jour.

Sont concernées les activités sportives suivantes :

- Les activités sportives s'exerçant dans un environnement spécifique : alpinisme, plongée subaquatique et spéléologie ;
- Les activités sportives, pratiquées en compétition, pour lesquelles le combat peut prendre fin, notamment ou exclusivement par un «knock-out» : sont concernées les activités de sports de combat autres que judo et escrime ;
- Les activités sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé : tir, ball-trap et biathlon ;
- Les activités sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du modélisme automobile radioguidé : sport auto, karting et motocyclisme ;
- Les activités sportives comportant l'utilisation d'un aéronef à l'exception de l'aéromodélisme : voltige aérienne, giravation, parachutisme, aérostation, vol à voile, vol libre, ... ;
- Les activités rugby : à 7, à 13 et à 15.

Toute personne non-licenciée qui voudra participer à des compétitions sportives organisées par les clubs ou les fédérations, devra produire un certificat médical datant de moins d'un an et attestant de l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition dans la / les activité-s sportive-s concernée-s.

Nous vous informons que le questionnaire de santé (Cerfa n° 15699\*01) et l'attestation sont en téléchargement libre sur le site internet : [www.fsgt.org](http://www.fsgt.org) (rubrique «adhésion», puis «certificat médical»).

## INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations recueillies dans les formulaires d'affiliation sont nécessaires pour l'adhésion de votre association.

Ces informations font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées strictement au secrétariat de la FSGT. La FSGT a désigné un-e délégué-e auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

En aucune circonstance, la FSGT ne transmet ou ne vend des fichiers contenant les données nominatives de ses clubs affiliés et adhérents.

En application de la loi française et européenne, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les associations et les personnes directement concernées par les formulaires d'affiliation, bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant. Pour exercer ce droit et obtenir communication des données, adressez-vous au délégué à la protection des données (DPO).

Délégué.e à la protection des données (DPO)  
FSGT  
14-16 Rue Scandicci 93508 Pantin Cedex  
[contact.dpo@fsgt.org](mailto:contact.dpo@fsgt.org)  
Tél : 01 49 42 23 19 - Fax : 01 49 42 23 60

# L'ASSURANCE AVEC LA FSGT

Fruit d'une mutualisation de longue durée, la FSGT propose, en coopération avec la Mutuelle des Sportifs (MDS), des offres d'assurances négociées et pensées pour la vie associative.

## ASSURANCES DES CLUBS

### Garanties acquises par l'affiliation FSGT :

- Responsabilité Civile
- Défense Pénale / Recours
- Protection Juridique  
(convention contrat N° 1000 92 00 auprès de SOLUCIA Protection Juridique)  
Pour obtenir toutes les informations juridiques nécessaires à la sauvegarde de vos droits et de vos intérêts, vous pouvez contacter SOLUCIA au 01 48 10 59 49 de 9h à 20h, du lundi au samedi. Le numéro du contrat suivant (1000 92 00) vous sera demandé.

**Assurances non comprises mais accessible par l'affiliation. À souscrire par les clubs ( la demande doit-être formulée auprès de la FSGT) :**

- Garantie Responsabilité Civile Organisateur d'épreuves cyclistes, cyclotouristes et pédestre sur la voie publique.  
**Cette assurance est obligatoire.**
- Assurance des étrangers en France (MDS) : souscription médicale permettant de garantir les sportifs de nationalité étrangère, effectuant un séjour de courte durée en France à l'occasion de manifestation organisée par la FSGT et ses structures contre les risques de maladie ou d'accident autre que sportifs.
- Assurance des véhicules suiveurs (épreuves sur voie publique).

**Définition :** l'assurance Responsabilité Civile des

clubs a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires des responsabilités que les clubs pourraient encourir en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui.

Cette assurance obligatoire comprise dans l'affiliation est destinée à couvrir la responsabilité civile du club et des dirigeants :

- en cas d'accident dont le club serait reconnu responsable,
- en cas de faute d'organisation lorsqu'il organise des activités FSGT (rencontres sportives, fêtes, assemblées générales...).

## VOS OBLIGATIONS EN MATIÈRE D'ASSURANCE

Le Code du Sport impose aux groupements sportifs :

La souscription d'un contrat garantissant la responsabilité civile du groupement sportif (le club ou l'association), de l'organisateur, de leurs préposés et celle des pratiquants du sport.

Une information à leurs adhérents de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance individuelle accident en cas de dommages corporels. L'adhérent a la possibilité de refuser de souscrire au contrat proposé.

La jurisprudence a mis en évidence en condamnant des fédérations sportives, la nécessité pour les groupements sportifs de conserver une preuve de l'information. Il est donc indispensable de conserver le formulaire signé par l'adhérent attestant que celui-ci a bien pris connaissance des garanties proposées et du choix qu'il aura fait de souscrire ou non à celles-ci.

## ASSURANCES DES ADHÉRENTS (PERSONNES PHYSIQUES)

**Définition :** cette assurance est proposée pour couvrir les adhérents, personnes physiques, des accidents provoqués ou subis lorsqu'ils participent aux activités de la FSGT.

- Responsabilité civile & défense Pénale / Recours
- Individuelle Accident  
proposée à chaque adhérent pour une pratique annuelle ou occasionnelle (MDS)
- Assistance Rapatriement
- Garanties complémentaires (MDS). (\*)

(\*) Demande de souscription aux garanties complémentaires SPORTMUT. En plus des garanties Individuelle Accident de base attachées à la licence, la Mutuelle des Sportifs a mis en place un contrat de prévoyance « SPORTMUT FSGT » permettant de bénéficier de garanties complémentaires en cas d'incapacité totale de travail, d'invalidité permanente totale ou partielle ou de décès résultant d'un accident survenu pendant la pratique des activités garanties.

L'ensemble de ces informations sont disponibles dans le dossier d'assurance transmis aux comités, aux clubs et mis en ligne sur [www.fsgt.org](http://www.fsgt.org) dans la rubrique «Adhésions»

### Le dépliant Assurances pour les adhérents

Un dépliant d'informations, réalisé par la Mutuelle des Sportifs, doit être remis obligatoirement à chaque adhérent par le club et/ou l'association.

#### Important :

faire signer la partie haute de la licence à l'adhérent et cocher « **je souscris ou ne je souscris pas** ».

### Spécificité Pêche / Chasse sous marine

Le timbre pêche/chasse sous marine  
La FSGT mentionne la pêche et plongée sous-marine dans son contrat d'assurance souscrit par la Mutuelle des Sportifs (MDS). Par conséquent, tout licencié titulaire de la licence omnisports avec assurance bénéficie de la couverture en responsabilité civile et individuelle accident pour la pratique de ces activités en France et à l'étranger.

### OBLIGATION D'INFORMATION EN MATIÈRE D'ASSURANCES

Conformément aux dispositions du Code du sport et de l'article 14 du Règlement intérieur FSGT, la licence ne peut être délivrée qu'à une personne justifiant la souscription d'une assurance individuelle auprès d'un assureur agréé de son choix. Les dirigeants d'associations ou de regroupements sportifs sont ainsi tenus d'informer expressément chaque adhérent de son intérêt à souscrire un contrat d'assurance individuelle accident, couvrant les dommages corporels auxquels il peut être exposé du fait de sa pratique sportive. Conformément aux dispositions du Code du sport, la FSGT propose un contrat d'assurance, signé auprès de la Mutuelle des Sportifs (MDS). L'adhérent a la possibilité de refuser d'y souscrire, mais il devra obligatoirement justifier d'une assurance individuelle auprès d'un assureur agréé. Les dirigeants d'associations ou de groupements sportifs doivent faire signer par chaque licencié (ou le représentant légal pour les mineurs), le formulaire MDS/FSGT fourni et qui atteste que le licencié a pris connaissance du contrat proposé, des dispositions et garanties proposées et du choix fait. En outre, après avoir été signé par le licencié, ce formulaire doit être conservé par l'association.

Code du sport  
Article L.211-2

« Les fédérations sportives agréées assurent la formation et le perfectionnement de leurs cadres. Elles peuvent bénéficier à cet effet de l'aide des établissements publics de formation mentionnés à l'article L.211-1.

Lorsqu'ils concernent des fonctions exercées contre rémunération, les diplômes qu'elles délivrent répondent aux conditions prévues par l'article L.212-1 Les diplômes concernant l'exercice d'une activité à titre bénévole, dans le cadre de structures ne poursuivant pas de buts lucratifs peuvent être obtenus soit à l'issue d'une formation, soit par validation des expériences acquises. »



# POUR LA FORMATION, LA RECONNAISSANCE ET LA QUALIFICATION DES ACTEURS ASSOCIATIFS



## RECONNAISSANCE DE L'EXPÉRIENCE ASSOCIATIVE ET FORMATION

La FSGT ne pose pas le diplôme comme un préalable à l'animation sportive ou à toute prise de responsabilité associative. Bien au contraire, elle invite chacun à s'engager dans la vie associative, à se lancer dans l'animation sportive, parce qu'elle considère l'expérience de terrain comme un moment privilégié d'apprentissage, de partage et d'échange. Ainsi, la FSGT accorde toute son importance à l'expérience bénévole et souhaite valoriser la formation sur la tas via [LE LIVRET FÉDÉRAL D'ANIMATION](#) (p. 18).

**Pour les animateurs sportifs bénévoles** souhaitant compléter leur formation et la valider par un diplôme fédéral, la FSGT met également en place un cursus de formation : [LES BREVETS FÉDÉRAUX](#) (p. 20).

Enfin, pour compléter cette filière de formation, la FSGT propose également à ceux qui souhaitent pouvoir encadrer contre rémunération, des formations qualifiantes tels que [LE BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR \(BAFA\)](#) pour les accueils collectifs de mineurs et [LE CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF \(CQP ALS\)](#) (p. 20).



### LE LIVRET FEDERAL D'ANIMATION

Ce livret permet de capitaliser l'expérience bénévole de la personne. Il retrace son parcours et valorise son engagement dans différents domaines : en tant que dirigeant-animateur de la vie associative, animateur sportif, organisateur et/ou formateur. Il permet également de répertorier toutes les formations suivies. Il est validé à l'issue d'une saison sportive et est complété après chaque nouvelle expérience.

L'ouverture d'un livret s'accompagne d'un abonnement à la revue fédérale Sport et Plein Air (5 numéros) et de la possibilité d'une aide financière annuelle pour la participation à un stage/une formation fédérale (cf encadré p.19).

### LES BREVETS FÉDÉRAUX

Ce cursus de formation vise à former les animateurs sportifs, dans un souci de transmission des valeurs et du projet de la FSGT. Il garantit les compétences de ses animateurs en matière de sécurité et de respect de l'intégrité physique et mentale du pratiquant, et les acte par un diplôme fédéral reconnu, tant en interne à la fédération qu'auprès de ses partenaires institutionnels (cf. équivalences avec les CQP et DEJEPS page 21). Échelonnée en 3 niveaux, cette filière de formation fédérale permet de développer progressivement ces compétences, selon son niveau d'engagement et de responsabilité dans l'animation sportive bénévole. Organiser autour d'une structure et des principes communs, elle se décline dans plusieurs activités, avec de nécessaires adaptations aux vues de la culture et des besoins de chacune des disciplines (pages 20-21).

### LE CERTIFICAT DE QUALIFICATION

#### PROFESSIONNELLE ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF (CQP ALS)

Le CQP ALS est un diplôme délivré par la branche professionnelle du sport (CPNEF sport). Il est inscrit au répertoire national des certifications (RNCP) et permet l'encadrement contre rémunération. Il est délivré dans 3 options : les Jeux sportifs et jeux d'oppositions (JSJO), les activités gymniques d'entretien et d'expression (AGEE) les activités de randonnées de proximité (ARPO). Six fédérations sportives sont habilitées pour mettre en œuvre les formations et les certifications (FFEPGV, FFSPT, FSCF, UFOLEP, FFRS, FSGT).

# LE LIVRET MODE D'EMPLOI

Le livret fédéral d'animation doit être rempli par l'animateur. Il doit être :

- validé au verso par le président du club (responsabilité juridique) ou un tiers si celui-ci est concerné par le livret.
- ensuite envoyé au comité départemental pour validation (responsabilité FSGT),
- puis au niveau fédéral pour validation de l'ensemble des critères et l'enregistrement.



A l'issue de ce parcours, le livret est retourné à son titulaire qui le conservera.

**Le livret fédéral d'animation est composé de six fiches**, il a pour but de connaître le parcours de l'animateur.

Chaque année le titulaire du livret doit actualiser son livret à l'aide de fiches vierges, suivant la même procédure.

L'animateur détenteur de son livret est reconnu par la FSGT, il recevra sa carte d'animateur.



**Fiche formation FSGT**  
Fiche à remplir à l'issue d'une formation FSGT : stages, journées thématiques, formation sur le tas, à faire validée par l'organisateur du stage.



**Fiche animateur**  
Cette fiche atteste que l'animateur assume une responsabilité d'animation sportive, elle consigne le type d'activité et le public, elle recense le nombre d'heures d'animation sur la saison sportive.



**Fiche organisateur**  
Cette fiche atteste le niveau d'implication dans la vie associative de l'animateur. Cela peut être dans la section, le club, une commission départementale, une commission fédérale.

Formulaire intitulé 'FORMATEUR / FORMATRICE' avec le sous-titre '1 Fiche par session de formation d'animateurs FSGT'. Le formulaire contient des champs pour nom, prénom, adresse, téléphone, et des sections pour 'Mentions de la formation' et 'Mentions de la session'. Il est signé par le responsable de formation.

### Fiche formateur

Cette fiche est remplie par le responsable de formation. Elle certifie la responsabilité en tant que formateur lors d'une session de formation (stage, formation sur le tas...)

Formulaire intitulé 'FORMATION F.S.G.T.' avec le sous-titre 'une animation par formateur'. Le formulaire contient des champs pour nom, prénom, adresse, téléphone, et des sections pour 'Mentions de la formation' et 'Mentions de la session'. Il est signé par le responsable de formation.

### Fiche formation hors FSGT

Fiche à remplir à l'issue d'une formation hors FSGT (BAFA, BEATEP, AFPS...). Cette fiche peut attester ainsi, la qualification, le diplôme obtenu.

Formulaire intitulé 'PRATIQUE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES'. Le formulaire contient des champs pour nom, prénom, adresse, téléphone, et une section pour 'Mentions de la formation' et 'Mentions de la session'. Il est signé par le responsable de formation.

### Fiche pratique des activités physiques et sportives

Elle a pour but de connaître le parcours sportif de l'animateur.

## DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT À LA FORMATION

Pour un montant maximum de **80 €** (hébergement, repas, frais de formation - ne sont pas pris en compte les frais de déplacements) pour **des stages de formation nationaux FSGT** (à l'initiative d'une commission ou d'un collectif fédéral d'activités), une fois par saison.

La demande de prise en charge doit se faire en amont du stage auprès du domaine formation.

**Aucune demande ne sera prise en compte si l'animateur n'est pas titulaire du livret au préalable.**

Des formulaires de demande (collective ou individuelle) sont disponibles auprès de :  
[formation@fsgt.org](mailto:formation@fsgt.org)  
 ou sur [fsgt.org/federal/livret-federal-d-animation-mesures-d'accompagnement](http://fsgt.org/federal/livret-federal-d-animation-mesures-d'accompagnement)

## LES BREVETS FÉDÉRAUX

Le cadrage de ces formations diplômantes est coordonné au niveau national par les commissions fédérales d'activités concernées, en lien avec le domaine Formation de la fédération. Les déclinaisons dans chacune des activités peuvent donner lieu à des adaptations mais en voici le cadre général.

### Pour qui ?

**Toute personne licenciée à la FSGT**, engagée bénévolement dans l'animation sportive et qui souhaite approfondir sa connaissance du projet de la fédération et ses compétences en matière d'encadrement.

A noter : réglementairement, posséder un Brevet Fédéral n'est pas une obligation lorsqu'il s'agit d'encadrer bénévolement. Posséder un Brevet Fédéral ne permet pas d'encadrer contre rémunération.

### Quels profils d'animateur ?

Selon le niveau de pratique, l'expérience et les motivations de chacun, il sera possible d'accéder par étape, à 3 niveaux de formation, correspondant à des niveaux de compétences croissants. Les objectifs généraux de chacun des niveaux est défini dans l'encadré page suivante, les intitulés exactes des diplômes pouvant varier et les objectifs, être spécifiés.

Le cursus Brevet Fédéral se structure dans les activités suivantes :

Activités athlétiques [piste, course hors stade et marche nordique], Activités Vélo [route, cyclotourisme et VTT], Activités de Montage et d'Escalade [escalade, ski de randonnée et alpinisme], Badminton, Enfance multisports, Football, Gymnastique artistique [féminine et masculine], Gym Forme Santé Danse [activités d'expression dansées et gym forme santé), Judo Ju-jitsu, Tennis, Tennis de table, Tir à l'arc, Sports de combats [boxe anglaise, boxe pied poings, jujitsu brésilien, arts martiaux chinois, arts martiaux japonais, arts martiaux sud est asiatique, arts martiaux vietnamiens, kick boxing, pancrace, boxe thaï, ...], Sports Arts & cultures urbaines (UDDA), Sports de glisse [ski et snow], Volley.

### Comment ?

Pour obtenir un diplôme Brevet Fédéral vous devrez suivre une formation alternant, entre des temps de formation, co-organisés par un club, un comité FSGT et une commission d'activité, et un stage en club, réalisé sous la tutelle d'un animateur expérimenté. Être licencié est un prérequis obligatoire à toute participation à une formation Brevet Fédéral, quelque soit le niveau et l'activité. Le diplôme de niveau inférieur sera exigé pour accéder au niveau supérieur, des allègements ou reconnaissance de l'expérience pouvant être mis en place, au cas par cas. Le PSC1 (ou diplôme équivalent) sera demandé au niveau 2 (parfois même au niveau 1). De plus, des prérequis techniques peuvent être exigés et sont définis de manière spécifique, pour chaque activité.

Les formations peuvent prendre des formes diverses selon les contextes locaux (sur une semaine lors d'un stage sportif, en soirée ou en week-end...). Des séquences de formation peuvent être mutualisées entre plusieurs activités. La durée des formations et les attentes lors du stage en club varient également d'une activité à l'autre.

Les compétences sont validés lors d'une ou plusieurs épreuves de fin de formation, consistant à animer une séance pédagogique suivi d'un entretien de débriefing de la séance puis d'un échange sur l'expérience en club voire sur l'action menée en responsabilité (selon le niveau 2 ou 3).

Les fiches de présentation des spécialités sont disponibles sur le site de la FSGT dans la rubrique formation/brevet fédéral.

### Dispositif Sport sur ordonnance

Formation sport santé ça va la forme, cf page 32 de ce guide pratique.

**Contact**  
N'hésitez pas à vous rapprocher de votre comité...

**ASSISTANT ANIMATEUR :****Pour qui ?**

S'adresse aux jeunes mineures ou aux adultes (ex : parents...) qui souhaitent aider l'animateur dans ses fonctions.

**Pourquoi ?**

- Pour s'initier à l'animation d'un public débutant.
- Pour prendre part à la mise en œuvre de la séance et à la sécurité du pratiquant.
- Pour découvrir les fondamentaux de son activité.

**INITIATEUR :****Pour qui ?**

S'adresse aux personnes souhaitant encadrer en autonomie des séances d'initiation pour un public débutant.

**Pourquoi ?**

- Pour s'initier à l'élaboration de séance d'initiation pour un public débutant.
- Pour mettre en œuvre la séance et être autonome sur la gestion de la sécurité des pratiquants.
- Pour connaître les fondamentaux de son activité.

**ANIMATEUR :****Pour qui ?**

S'adresse aux personnes souhaitant aller plus loin dans l'animation de différents types de publics et faire progresser les pratiquants.

**Pourquoi ?**

- Pour mettre en œuvre une progression pédagogique permettant d'amener les pratiquants vers un niveau «confirmé».
- Pour connaître les modalités de pratiques adaptées à différents types de publics.
- Pour situer son action dans un cadre plus large et prendre part au projet associatif de son club.

**ENTRAÎNEUR ET/OU FORMATEUR :****Pour qui ?**

Pour des animateurs expérimentés qui souhaitent enrichir leurs compétences pour l'animation d'un public « expérimenté » voire compétitif et contribuer à la formation d'autres animateurs sportifs.

**Pourquoi ?**

- Pour approfondir ses connaissances en matière de perfectionnement ou d'entraînement sportif dans son activité.
- Pour construire et mener des actions de formations d'animateurs ou un projet de développement de son activité.

## IL EXISTE DES ÉQUIVALENCES AVEC LES **DIPLÔMES JEUNESSE ET SPORTS**

### BREVET PROFESSIONNEL JUDO -JU-JITSU

Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation et du sport (BPJEPS) Judo-Jujitsu.

Les titulaires du brevet fédéral de judo jujitsu 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> degré délivré par la FSGT obtiennent de droit :

- La dispense de la justification du niveau technique exigé à l'entrée en formation (1er dan)
- La dispense de la vérification des exigences préalables permettant la mise en situation professionnelle
- l'UC1 : Encadrer un public.

### BREVET PROFESSIONNEL GYMNASTIQUE

Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation et du sport (BPJEPS) Activités Gymniques.

Les titulaires du brevet fédéral d'animation «moniteur» spécialité GAM GAF délivré par la FSGT obtiennent de droit :

- La dispense de la justification du niveau technique exigé à l'entrée en formation (uniquement pour l'option «gymnastique acrobatique»
- l'UC4 (a) : option «activités gymniques acrobatiques».

Les titulaires du brevet fédéral d'animation «moniteur» spécialité GR délivré par la FSGT obtiennent de droit :

- La dispense de la justification du niveau technique exigé à l'entrée en formation (uniquement pour l'option «gymnastique rythmique».
- l'UC4 (b) : option «gymnastique rythmique».

NIVEAU 1

NIVEAU 2

NIVEAU 3

## BREVET PROFESSIONNEL PLONGÉE

Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation et du sport (BPJEPS) Plongée subaquatique option «scaphandre».

Les titulaires des diplômes MF1 ou MF2 (délivré par la FSGT) + permis bateau + nitrox confirmé + PSE1 en cours de validité obtiennent de droit :

- le test technique préalable à l'entrée en formation
- les UC 2, 3 et 4

Les titulaires du diplôme d'initiateur (FFESSM ou FSGT) + Plongeur GP-N4 + GC4 + permis bateau + nitrox confirmé + PSE1 en cours de validité obtiennent de droit :

- le test technique préalable à l'entrée en formation
- les UC 3 et 4

## BREVET PROFESSIONNEL PLONGÉE

Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation et du sport (BPJEPS) Plongée subaquatique option «sans scaphandre».

Les titulaires des diplômes AE3 et AE4 de la FSGT (\*) + juge fédéral de niveau obtiennent de droit :

- les UC 2 et 4

(\*) *Tous ces brevets doivent justifier que leurs titulaires ont démontré un niveau technique au moins équivalent à celui des brevets de même niveau de la fédération délégataire, la FFESSM, et qu'ils ont été délivrés dans des conditions similaires).*

## DIPLOME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT (DEJEPS) JUDO JU-JITSU.

Les titulaires du Brevet Fédéral d'Animation Moniteur 2<sup>ème</sup> degré obtiennent de droit :

- la dispense du test pédagogique requis pour accéder à la formation ;
- la dispense de la vérification des exigences préalables à la mise en situation pédagogique ;
- les unités capitalisables 1 et 4 s'ils justifient de 350 heures d'expérience d'enseignement.

## CQP

### CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF (CQP ALS)

La FSGT est délégataire de la formation et de la certification du CQP ALS.

Le CQP Animateur de loisir sportif comporte trois options :

- Activités gymniques d'entretien et d'expression
- Activités de randonnée de proximité et d'orientation
- Jeux sportifs et jeux d'opposition

Le titulaire du certificat de qualification professionnelle «animateur de loisir sportif» propose une activité physique et sportive d'initiation, de découverte, diversifiée et adaptée aux possibilités de tous visant prévention, santé, bien-être, incitation à la pratique et maintien de la forme dans une dimension éducative et ludique en permettant l'expression de chacun dans le respect et l'acceptation d'autrui. Il peut être rémunéré dans la limite de 360 h de face à face pédagogique par an.

Le candidat à l'entrée dans le processus de formation doit :

- Être âgé de 16 ans à la date d'entrée en formation, 18 ans à la délivrance du CQP (certification).
- Fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique et à l'animation sportive datant de moins de 1 an à la date du positionnement.
- Présenter une attestation de réussite aux tests techniques préalables à l'entrée en formation spécifiques à chaque option (validité 4 mois) ou une attestation de pratique d'une durée de 140h liés à l'option ou être titulaire d'un des brevet fédéraux énumérés en pages précédentes.

Le candidat devra être titulaire au moment de son entrée en stage pratique du PSC1 (prévention secours civiques de niveau 1) ou tout autre diplôme reconnu équivalent.

Le CQP est accessible par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

## Avec le Certificat de qualification professionnelle «Animateur de loisir sportif»

Les titulaires du brevet fédéral d'animation judo-jujitsu 1<sup>er</sup> degré obtiennent :

- la dispense des tests techniques d'entrée en formation (uniquement pour l'option Jeux Sportifs, Jeux d'Opposition)
- la dispense des exigences préalables de mise en situation pédagogique (uniquement pour l'option Jeux Sportifs, Jeux d'Opposition)
- l'UC1

Les titulaires des brevets fédéraux d'animation «Gym forme santé», «activités d'expression dansées», «entraîneur omniforces» obtiennent :

- la dispense des tests techniques d'entrée en formation (uniquement pour l'option Activités gymniques d'entretien et d'expression)
- la dispense des exigences préalables de mise en situation pédagogique (uniquement pour l'option Activités gymniques d'entretien et d'expression)

Les titulaires des brevets fédéraux d'animation «entraîneur football», «animateur badminton» obtiennent :

- la dispense des tests techniques d'entrée en formation (uniquement pour l'option Jeux Sportifs, Jeux d'Opposition)
- la dispense des exigences préalables de mise en situation pédagogique (uniquement pour l'option Jeux Sportifs, Jeux d'Opposition)

Les titulaires du brevet fédéral d'animation «randonnée 1<sup>er</sup> degré» obtiennent :

- la dispense des tests techniques d'entrée en formation (uniquement pour l'option Activités de randonnée de proximité et d'orientation)
- la dispense des exigences préalables de mise en situation pédagogique (uniquement pour l'option Activités de randonnée de proximité et d'orientation)

## BAFA

### BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR.

Pour obtenir le diplôme, vous devez avoir 17 ans révolus au premier jour de la formation, vous devez suivre deux sessions théoriques et un stage pratique qui se déroulent obligatoirement dans l'ordre suivant :

#### 1<sup>ère</sup> étape : Session de formation générale

- 8 jours minimum
- En internat, en demi-pension ou externat
- En continu ou en discontinu ;
- (En 4 parties au plus, dans un délai de 3 mois maximum)
- Validé par l'équipe de formation.

#### 2<sup>ème</sup> étape : Stage pratique

En tant qu'animateur stagiaire, après validation par le directeur de la DRCS. Sur un organisme déclaré jeunesse et sport.

- 14 jours minimum en Accueil Collectif de Mineurs avec ou sans Hébergement.
- En 14 jrs discontinu (les mercredis ou petites vacances) ou en séjours de vacances.
- Validé par le directeur.

#### 3<sup>ème</sup> étape : Session d'approfondissement ou de qualification (Surveillant de Baignade, Voile, Canoë/Kayak)

- pour l'approfondissement 6 jours, pour la qualification 8 jours.
- En internat, demi-pension...
- En continu ou en discontinu
- Validé par l'équipe de formation.

La délivrance du BAFA intervient suite aux décisions du Jury BAFA convoqué par le Ministère des Sports (en moyenne trois fois par an).

Cinq régions FSGT ont un agrément pour l'organisation des formations théoriques (1 et 3) :

- Provence-Alpes-Côtes-d'Azur
- Nord-Pas-de-Calais
- Aquitaine
- Rhône-Alpes
- Ile-de-France

**Contact formations**  
formation@fsgt.org  
tél. 01.49.42.23.43

# SERVICES ASSOCIATIFS MIS EN COMMUN PAR LA FÉDÉRATION



## ACCOMPAGNEMENT...

Accompagnement et soutien au développement de la vie associative. Soucieuse des contraintes économiques qui pèsent sur les associations bénévoles, la FSGT cherche à construire toujours plus de «services associatifs» visant à mutualiser des moyens au niveau de son siège fédéral pour devenir un «centre de ressource pour la vie associative».

L'ensemble de ces services associatifs est à la disposition des comités, commissions d'activités, clubs et adhérents.

## ... ET SOUTIEN NUMÉRIQUE

### ÉVOLUTION ET COHÉRENCE DU SYSTÈME D'INFORMATION

Engagés depuis plusieurs années dans l'évolution de son système d'information, nous poursuivons notre stratégie de développement, la maintenance et l'évolution de l'ensemble de notre système d'information.

#### Contact Système d'Information

Dominique Wartel  
dominique.wartel@fsgt.org  
tél. 01.49.42.23.16

## MATÉRIEL D'ORGANISATION, D'IDENTIFICATION ET DE PROMOTION.

Matériel à votre disposition (en prêt ou à l'achat) :

- outils d'organisation
- oriflammes, banderoles, drapeaux, tobblis
- articles spécifiques à la pratique d'activités (autocollants, écussons, fanions...),
- des expositions sur panneaux PVC 60x80 ou sur bâche dans différents formats  
«Ballade au cœur de la FSGT» ;  
«L'enfant et le sport» ;  
«La paix, la FSGT et le sport» ;  
« Du sport rouge au sport populaire, une histoire de la FSGT en image».

Les visuels créés peuvent être utilisés en déclinaison par les comités et clubs pour réaliser leurs propres supports de communication.

Le responsable peut vous soutenir dans la recherche de nouveaux supports d'organisation et de communication, vous aider à adapter vos visuels pour créer les outils d'identification et de promotion de la vie associative.

Découvrez la gamme d'articles pour l'organisation de vos manifestations dans la rubrique «boutique» du site fédéral [www.fsgt.org](http://www.fsgt.org).

Le siège fédéral est à votre écoute pour les construire avec vous.

### Contact

Laurent Burot  
[laurent.burot@fsgt.org](mailto:laurent.burot@fsgt.org)  
tél. 01.49.42.23.52

## SERVICE VIDÉO

Pour valoriser et mettre en image la vie associative, la FSGT met à disposition un service associatif vidéo pour l'ensemble de ses comités, clubs et commissions d'activité qui souhaitent utiliser cet outil interactif dans le cadre de leurs activités sportives et/ou vie associative.

**Le service vidéo de la FSGT c'est :**

- aide au tournage et montage de films
- réalisation de reportage
- réalisation de jaquettes pour vos films
- encodage de vos K7 VHS ou DV en DVD
- prêt de matériels (sous conditions)
- vidéo projecteur, caméscope de poing
- lecteur graveur, TV LCD, micros, écran, pieds, etc
- duplication de DVD

**C'est aussi,**

Une liste de productions FSGT rendant compte des réflexions et actions des militants FSGT engagés dans l'organisation et la transformation des pratiques sportives et associatives toujours plus émancipatrice est à la disposition des clubs, commissions d'activité et comités pour :

- la formation des éducateurs, militants,
- l'introduction aux débats internes,
- faire connaître la richesse associative,
- valoriser vos actions auprès de partenaires

**C'est enfin,**

Un accompagnement, de la formation et un soutien dans la construction de vos projets vidéo, dans l'utilisation du matériel, dans le choix du matériel pour vos éventuels investissements.

Liste des productions à consulter sur le site [www.fsgt.org](http://www.fsgt.org) rubrique vidéo.

## ... ET SOUTIEN IMPRESSION

### UN TRACEUR À LA DISPOSITION DES STRUCTURES FSGT



#### Impression grand format

Valorisons notre image avec le traceur FSGT.

Ce matériel s'inscrit dans le projet de construction d'un pôle de ressources basé sur la mutualisation des outils et matériels d'identification pour l'ensemble des structures FSGT.

Véhiculons l'identité de la fédération avec la production d'affiches, de posters, de banderoles sur différents supports tels que bâche, papier, tissu ... à moindre coût.

Nous pouvons être un soutien dans la réalisation et la création de visuels.

DES MESSAGES pour faire la promotion du projet et des valeurs de la fédération peuvent être repris par les clubs et comités :

« Pour que le sport change ma vie, la FSGT change le sport »

« La vie associative au cœur du sport »

« L'adversaire est l'ami qui me fait progresser »

« De la rencontre sportive à la rencontre humaine »

« Pratiquez, développez le sport dont vous rêvez »

« Entrez, restez, progressez à la FSGT »

### Contact Service Vidéo

Frederic Vollereau  
[frederic.vollereau@fsgt.org](mailto:frederic.vollereau@fsgt.org)  
tél. 01.49.42.23.53

# UN CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION (CDI) ACCESSIBLE À TOUS

Le **CDI** a pour vocation de rassembler et de communiquer aux acteurs de la vie fédérale de la FSGT toutes les connaissances nécessaires et utiles à leur travail et/ou à leur engagement bénévole. Les productions écrites de tous ceux qui s'intéressent au sport populaire et à ses créations culturelles ainsi qu'à la question du sport en général dans son rapport à la société méritent d'être mis à la disposition du plus grand nombre. En ce sens, de nombreux mémoires/thèses de recherches sont consultables ainsi que des ouvrages plus ou moins spécialisés d'actualité : sciences humaines, santé, pédagogie, entraînement.

Le **CDI**, service fédéral, est animé par une documentaliste et un historien qui peuvent vous accompagner dans vos recherches, vous guider dans l'organisation de conférences, voire vous aider à constituer des dossiers thématiques ... Par ailleurs, ils peuvent aussi vous soutenir dans le travail sur vos archives.

Dès sa naissance, dans les années trente, la FSGT se dote d'un petit fond d'ouvrages usuels et assure, via sa coopérative, la diffusion de ses fascicules et autres publications.

La période des stages Maurice Baquet (dans les années 60) et de l'innovation pédagogique a permis la constitution progressive d'un centre de documentation et d'information spécifique.

Situé au siège fédéral (14 rue scandicci – Pantin Seine-Saint-Denis), le CDI est ouvert aux adhérents de la FSGT, aux professionnels, aux utilisateurs et aux chercheurs extérieurs.

Les archives antérieures à 1982 ont été déposées au Centre des Archives du Monde du Travail (CAMT) à Roubaix dans le cadre de la convention MEMOS signée par la FSGT en partenariat avec le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et l'Académie Nationale Olympique.



## Contacts

Fond documentaire/Emprunt  
Claire Gil  
claire.gil@fsgt.org  
tél. 01.49.42.23.59  
Fond Archives/Histoire  
Nicolas Kssis  
nicolas.kssis@fsgt.org  
tél. 01.49.42.23.18

# OUTILS ET PUBLICATIONS POUR DIRIGEANTS ET ANIMATEURS FSGT

N° SPÉCIAL  
ASSEMBLÉE NATIONALE  
DES FOOTS FSGT

la revue  
du sport populaire  
et de la fsgt

# SPORT ET PLEIN AIR



## VIE FÉDÉRALE

Assemblée nationale de l'activité  
foot : Quel état des lieux et  
perspectives du foot FSGT ?

Autoarbitré à 7, à 11, pour la gagne ou le plaisir...  
**TOUR DE FRANCE DES FOOTS FSGT !**

## NOS PRODUCTIONS

La vie associative se nourrit du partage des expériences et de la mutualisation des connaissances et innovations accumulées par les acteurs.

Dans cette perspective, la FSGT produit un certain nombre d'outils :

- pour reconnaître l'expérience accumulée par chacun au quotidien
- pour mettre à disposition des créations et innovations dans le sport populaire ;
- pour rester vigilant dans l'analyse du contexte de la vie associative ;
- pour accompagner et soutenir le développement de pratiques toujours plus émancipatrices.



### LA FSGT, DU SPORT ROUGE AU SPORT POPULAIRE

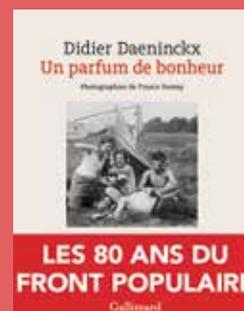
Un bel ouvrage de 240 pages, richement illustré, retraçant les petites et la grande Histoire(s) de la FSGT. La FSGT naît avec le XX<sup>e</sup> siècle, lorsque les premiers clubs sportifs ouvriers voient le jour. La FSGT, c'est une fédération aux avant-gardes de la solidarité et des grands combats du mouvement ouvrier (contre les JO de Berlin, Résistance, indépendance algérienne, Afrique du Sud, Palestine...), populaire dans ses engagements comme dans les pratiques (cyclo, foot, volley, plongée, gym, escalade...) et les nombreuses innovations qu'elle a mises en œuvre (sport de l'enfant, pratique féminine, bébés nageurs, foot autoarbitré...).

25 euros / [editions-sportpopulaire.org/la-fsgt-livre](http://editions-sportpopulaire.org/la-fsgt-livre)

### UN PARFUM DE BONHEUR

Un beau roman illustré mettant en scène des sportifs-ives amateurs de la jeune FSGT des années 30 écrit par Didier Daeninckx aux éditions Gallimard, «une invitation à poursuivre, aujourd'hui plus que jamais, avec la même ferveur, joie et liesse le voyage du sport populaire sur les routes bordées d'épines de l'émancipation, individuelle et collective».

Édition spéciale FSGT 20 euros/[editions-sportpopulaire.org/parfum-bonheur](http://editions-sportpopulaire.org/parfum-bonheur)



### SPORT ET PLEIN AIR

*Sport et plein air* est la revue mensuelle que la FSGT met à la disposition du sport populaire, afin de rendre compte de ses activités, de ses initiatives, de ses problématiques et débats, ainsi que de son histoire.

La rubrique «juridique» pour vous aider face à un droit en constante mutation. Une rubrique «Santé», dans laquelle, sont vulgarisées des données médicales ou scientifiques utiles à une meilleure pratique sportive mais aussi des conseils pour bien préparer sa compétition, réagir aux trauma sportifs...

La revue *Sport et plein air* joue un rôle fondamen-

tal dans la mise en valeur de la vie fédérale, des activités des clubs et des comités, et des combats citoyens de la FSGT. Elle représente également un espace de réflexion et de recul indispensable pour appréhender une société et un univers sportif de plus en plus complexe et déroutant.

Retrouvez également votre revue sur le site [fsgt.org](http://fsgt.org) > Revue et publications > Sport et plein air, avec les sommaires détaillés des numéros, mais aussi les derniers dossiers et la rubrique «juridique» à lire/télécharger.

#### Contact

[spa@fsgt.org](mailto:spa@fsgt.org)  
tél. 01.49.42.23.59

#### Abonnements

Nadine Durand  
[nadine.durand@fsgt.org](mailto:nadine.durand@fsgt.org)  
tél. 01.49.42.23.65

Les Cahiers du sport populaire rassemblent les innovations qui foisonnent autour de la FSGT, orientées vers un sport alternatif et émancipateur qui cherche à se démarquer des formes dominantes et sélectives de pratique. Les Cahiers du sport populaire poursuivent depuis 2006 l'activité de publication, de capitalisation des acquis, que la fédération a la volonté d'assumer depuis sa création. C'est une nécessité politique pour exister et pour marquer son identité, la revendiquer, la transmettre... à partir de l'expérience et les innovations de ses acteurs. Les contenus se veulent utiles pour tous et utilisables par chaque éducateur (animateur, formateur, dirigeant, pratiquant, parents...) soucieux de transformer les pratiques vers un sport alternatif et émancipateur.

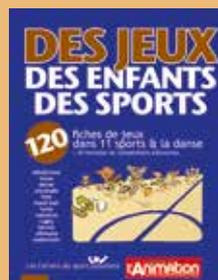
Sur [editions-sportpopulaire.org](http://editions-sportpopulaire.org), site Internet dédié, vous retrouverez les ouvrages disponibles, leur présentations, des extraits, achats en ligne ainsi que des fiches de jeux (en escalades ou en pratique partagée handi-valide) en libre téléchargement sous format numérique (ePub ou PDF) et un agenda de nos initiatives. Un site à partager !

## Contact

Hervé Brezot  
[hervé.brezot@fsgt.org](mailto:hervé.brezot@fsgt.org)  
 tél. 01.49.42.23.59

## Commandes

Nadine Durand  
[nadine.durand@fsgt.org](mailto:nadine.durand@fsgt.org)  
 tél. 01.49.42.23.65



**DES JEUX DES ENFANTS DES SPORTS #1** dans 11 sports et la danse  
**DES JEUX DES ENFANTS DES SPORTS #2** dans 6 sports et en pratique partagées handi-valide  
 (collectif)

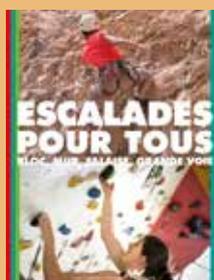


Deux ouvrages de référence - en coédition avec le Journal de l'animation - sous forme de livres à spirale de 120 et 70 fiches de jeux sportifs éducatifs (et autant de variantes) dans 12 et 6 activités physique sportives et artistiques [acrosport, athlétisme, basket-ball, boxe, danse, double dutch, escalade, foot, handball, lutte, natation, rugby, skate board, tennis, tennis de table, ultimate, volley, waterpolo] qui mettent le jeu au centre des contenus sportifs à proposer aux enfants de 6 à 15 ans, voire au-delà pour des débutants.

Ils s'adressent en particulier aux éducateurs (animateurs, enseignants premier degré, entraîneurs, profs d'EPS...) fort d'une pédagogie qui met le jeu au centre, où tous les enfants jouent et progressent en jouant... avec pour le tome 2 tout un chapitre - démarche inédite dans ce type de production - pour encourager les pratiques partagées avec des enfants en situation de handicap sans être «spécialiste» de la question.

Tome 1 / 22 euros / [editions-sportpopulaire.org/des-jeux-livre-1](http://editions-sportpopulaire.org/des-jeux-livre-1)

Tome 2 / 18 euros / [editions-sportpopulaire.org/des-jeux-livre-2](http://editions-sportpopulaire.org/des-jeux-livre-2)



**ESCALADE POUR TOUS**, bloc, mur, falaise, grande voie  
 (collectif)

L'ouvrage le plus complet jamais édité sur l'escalade dont l'originalité est de rassembler à la fois des conseils (pédagogiques et techniques) pour évoluer dans l'activité de grimpe sur tous les terrains tout autant que dans la vie associative... et au-delà ! Un livre manuel, un guide associatif de 352 p. pour découvrir l'escalade, s'initier, progresser, partager cette passion pour la réussite de tous et toutes que ce soit en salle, en site naturel équipé ou à équiper...

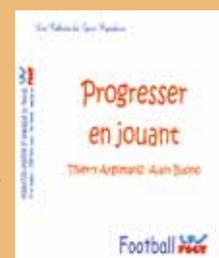
22,50 euros / [editions-sportpopulaire.org/escalades-livre](http://editions-sportpopulaire.org/escalades-livre)

## PROGRESSER EN JOUANT... AU FOOT

Thierry Argomaniz et Alain Bueno

Un classeur de 182 pages composé en deux parties : une introduction qui présente les pédagogies sous-jacentes et les choix des auteurs, leur conception et analyse de l'activité + 104 fiches jeux à mettre en place à l'entraînement, facilement utilisables à la fois par des entraîneurs chevronnés et des animateurs moins expérimentés.

10 euros / [editions-sportpopulaire.org/football](http://editions-sportpopulaire.org/football)



Soucieuse de répondre aux besoins de la population, en particulier de celles et ceux qui sont éloignés de la pratique physique et sportive pour des raisons économiques, sociales, physiques ou encore géographique, la FSGT s'est dotée en 2010 de deux chantiers transversaux « milieux populaires » et « pratiques partagées valides/personnes en situation de handicap ».

En 2013, afin d'aborder de manière inédite les questions liées à la santé, un nouveau chantier « éducation à la santé » a vu le jour.

Ces trois dispositifs ont pour objectif d'accompagner le développement de nos associations pour accueillir de nouveaux publics, et de créer de nouvelles coopérations.



# DES ESPACES D'ENGAGEMENT DÉVELOPPONS LE SPORT ASSOCIATIF POUR TOUS



# ÉDUCATION À LA SANTÉ, TOUTES ET TOUS CONCERNÉ-ES À LA FSGT

Depuis sa création dans la FSGT, la santé constitue un axe transversal et commun aux différentes activités et aux différents publics. L'article 1<sup>er</sup> des statuts stipule qu'un des buts de la fédération, au travers de ses pratiques physiques et sportives, est de «*préserver et améliorer la santé et la capacité physique de ses adhérents*», sans oublier les aspects mental et social.

Le Chantier Éducation à la Santé pour Tous-tes se veut, plus que jamais être un lieu d'échanges, de débats, de projets et de perspectives pour créer et coordonner des actions de communication, sensibilisation, prévention, formation. Un soutien pour les clubs, les comités, les régions et les Commissions Fédérales d'Activités qui souhaitent s'investir sur ce sujet.

## LES ACTIONS ACTUELLES

### Des publications<sup>(\*)</sup> :

- Ma Gym au quotidien : pour que les seniors restent actifs.
- Édition des tests d'évaluation de la condition physique «Ça va la forme ? : un atout pour la gestion du capital santé»
- Flyer sur la mort subite non traumatique du sportif
- Flyer sur les risques du dopage
- Flyer sur le certificat médical
- Numéros Sport et Plein Air rubrique Santé

### Des formations :

- Sport sur ordonnance
- animateur-évaluateur de la condition physique niveaux 1 et 2.
- travail sur les modules de formations transversaux et spécifiques aux activités pour prendre en compte l'aspect santé (Brevet Fédéral, dopage, abdos, nutrition...).
- accompagnements lors de contrôle antidopage

### Des soutiens à projet :

Le chantier est disposé à vous accompagner dans la construction de projets, de formations «éducation santé» dont vos publics (adhérents, animateurs, dirigeants) aurez besoin.

### Des ouvertures, des mutualisations :

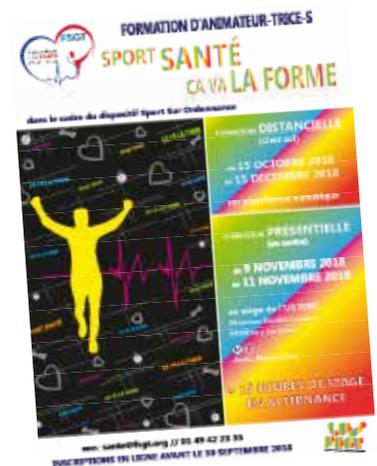
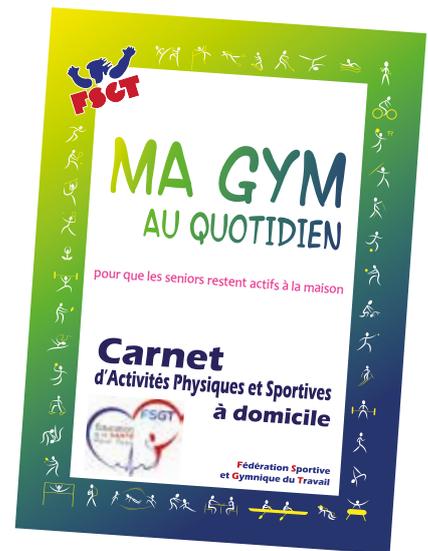
Club des Cardiologues du Sport, commission antidopage FSGT, commission médicale du CNOSF, AFLD, Facultés STAPS

### Formation «Sport Santé - Ça va la forme ?»

Aujourd'hui le «Sport sur ordonnance» permet aux patient-es atteint-es d'une affection longue durée de pouvoir se faire prescrire, par leur médecin traitant, une activité sportive adaptée. Pour la FSGT, nos animateurs, formés via le BFA et/ou le CQP pourront entrer dans ce dispositif, s'ils sont titulaires d'une certification sportive agréée par le ministère des sports et de la santé. Dans ce cadre, le Chantier met en place une formation, agréée, «Sport Santé-Ça va la forme ?» en complément d'un diplôme Brevet Fédéral de niveau 2 et d'un CQP ALS, quelle que soit l'activité.

Elle aura lieu du **9 au 11 novembre 2018 (Ivry Sur Seine - 94), avec un début de formation à distance dans le courant du mois d'octobre** grâce à la plateforme de Caroline Connect en amont et en aval de la formation en présentiel.

Il est important de noter que cette certification «Sport-santé-Ça va la forme ?» restera ouverte et accessible à chaque animateur «formé sur le tas» intéressé. Dans ce dernier cas, l'animateur se verra délivrer une attestation de présence, mais ne sera pas diplômé «animateur FSGT Sport-Santé Ça va la forme»



## COLLECTIF SANTÉ

Le chantier invite toutes les personnes de clubs, de comités départementaux et régionaux et des Commissions Fédérales d'Activités porteuses de projet autour de la santé à partager leurs expériences, leurs projets avec le plus grand nombre.

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions et renseignements.

**Contact**  
**Anne-Laure Goulfert**  
anne-laure.goulfert@fsgt.org  
01.49.42.23.35

<sup>(\*)</sup> Documents à commander auprès de [sante@fsgt.org](mailto:sante@fsgt.org)



Milieus Populaires

CHANTIER MILIEUX POPULAIRES

LA FABRIQUE DU LIEN SOCIAL

« IL NE PEUT EXISTER DE SOCIÉTÉ HUMAINE SANS SOLIDARITÉ ENTRE SES MEMBRES ». *Serge Paugam*

Pour rester fidèle à sa mission première, la promotion du sport populaire, la FSGT s'est adaptée à l'évolution des milieux populaires. A côté du monde ouvrier, de nouveaux publics sont apparus aux marges de l'économie et de la société. Contrairement au monde ouvrier des grandes heures de l'industrialisation de notre pays, organisé en une organisation, défendant ses intérêts d'une seule et même voix, ces publics restent à l'écart, ils sont émiettés et isolés. Les personnes qui les composent cumulent des handicaps et des problèmes d'éducation, d'emplois, de logements. Et, même s'ils se trouvent pour la plupart regroupés dans des quartiers urbains périphériques ou des zones rurales isolées, ils vivent une situation d'affaiblissement ou de rupture du lien social, même si les personnes qui les composent apparaissent parfois dans l'actualité ou dans la culture contemporaine, elles restent le plus souvent invisibles pour la plupart des institutions publiques ou privées.

#### Contact

direction@fsgt.org  
01.49.42.23.23

### Objectif

Atteindre des personnes éloignées de la pratique sportive, souvent en situation de difficulté sociale et économique. La Fabrique du lien social s'efforce d'amener ces personnes à sortir de leurs isolements et à cheminer vers une vie associative, par des pratiques sportives et artistiques, des lieux de pratiques réinventés et des partenariats multiples au cœur des territoires. Elle s'engage auprès des milieux populaires comme des acteurs à part entière du développement local en renforçant leur capacité d'AGIR.

### Des principes d'action aujourd'hui expérimentés et éprouvés

Le chantier préconise à partir de ses expériences éprouvées :

- d'appréhender les publics fragilisés par une approche territoriale qui nous responsabilise collectivement ;
- de créer et d'animer des espaces de dialogue, de coopération, de co-construction avec des partenariats et des réseaux divers ;
- agir en mode projets : promouvoir la participation, la responsabilisation, le travail collectif, le cheminement vers une communauté de valeurs et la continuité de l'engagement des acteurs ;
- de favoriser l'expérimentation et l'innovation pour ouvrir de nouvelles voies d'action.

Le chantier s'inscrit dans une prise en compte de la complexité des rapports sociaux et du vivre ensemble. C'est pourquoi il se définit comme une Fabrique du Lien Social (FDLS). Il oriente son action dans une démarche d'inclusion sociale et territoriale par le sport au croisement du sport, du social. La fabrique du lien social se réfère du champ de la culture et de l'éducation populaire.

### Perspectives 2018/2019

La FDLS poursuit ses efforts pour faire vivre un centre de ressources aux services de la FSGT et de ses partenaires avec de la mutualisation, de la qualification et de nouvelles expérimentations à travers :

- Des outils sous formes de fiches pratiques.
- L'organisation de **formations** nationales dédiées au **développement de projet d'inclusion sociale et territoriale**.
- L'appui aux comités FSGT et aux partenaires désireux d'agir en direction des milieux populaires éloignés des pratiques sportives et artistiques.
- L'expérimentation d'un espace nouveau, un centre de ressource vivant territorialisé.
- L'organisation de la formation BFA (Brevet Fédéral «Pratiques Sportives Artistiques et cultures urbaines») avec comme axe central la pratique de l'Urban Double Dutch Art (UDDA).

## POUR DES PRATIQUES PARTAGÉES ENTRE VALIDES ET PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La FSGT incite ses associations à ouvrir leurs pratiques sportives aux personnes en situation de handicap pour des pratiques partagées.

La découverte de l'autre doit conduire à l'acceptation de la différence qui devient alors une source d'enrichissement mutuel : tant pour la personne handicapée, souvent stigmatisée et mise à l'écart que pour la personne valide qui craint parfois la différence. L'intégration par le sport des personnes en situation de handicap constitue un enjeu social, une source d'émancipation pour chacun et contribue au mieux « Vivre Ensemble ».

La FSGT encourage les pratiques sportives partagées, sur des lieux et des créneaux communs, entre valides et personnes en situation de handicap, sans restriction quant au type de handicap. Elle accompagne les clubs, les comités départementaux ou régionaux et les Commissions Fédérales d'Activité (CFA) dans la mise en œuvre de projets en mutualisant les acquis des expériences, en créant des outils de communication et de sensibilisation, en développant des modules de formations dans le cadre de ses Brevets Fédéraux, CQP animateur Loisirs Sportifs mais aussi en travaillant en collaboration avec les fédérations délégataires (FFH-FFSA) au niveau local ou national.

Vous aussi, ouvrez vos créneaux à des personnes en situation de handicap, le dispositif peut vous accompagner dans votre projet.



### Des documentaires vidéos sur les Pratiques Partagées FSGT

Le Chantier met à disposition de ses comités et de ses clubs des outils de sensibilisation au handicap et aux pratiques partagées. Les images et les témoignages recueillies dans ses 4 vidéos bousculent les représentations et en font des outils intéressants pour susciter le débat et l'échange autour de la notion de pratiques partagées :

- La plongée (Odyssée 34), l'athlétisme (US Vignieux - 91) et le Tir à l'arc (ACLS Grand Charmont - 25) dans « **Le sport en partage** » (22').
- L'Activité Bébés Nageurs dans « **Rencontre avec le club APNEE de Pau (64)** » (8').
- Le cyclotourisme en tandem avec des personnes malvoyantes dans « **Rencontre avec le Cyclo Club de Kingersheim (58)** » (7').
- Le Foot à 7 auto-arbitré dans « **Partageons notre terrain** », comité FSGT 42 et association Méli Mélo (2 versions de 7' et 14')

Ces vidéos sont disponibles sur le site internet [www.fsgt.org](http://www.fsgt.org) dans la rubrique vidéo ou en support DVD, sur demande au siège fédéral.

Toujours dans cet objectif de sensibiliser et changer le regard sur le handicap, la FSGT s'est associé à l'agence APC pour la promotion du film « *De toutes nos forces* » de Niels Tavernier sorti en salle en Mars 2014.

#### Contact

[direction@fsgt.org](mailto:direction@fsgt.org)  
01.49.42.23.23

#### Contact documentaires vidéos

Frédéric Vollereau  
[frederic.vollereau@fsgt.org](mailto:frederic.vollereau@fsgt.org)  
01.49.42.23.53

**COOPÉRATIONS  
ÉCHANGES NATIONAUX ET INTERNATIONAUX  
OUVREZ VOS HORIZONS !**



## LA COOPÉRATION,

# ANTIDOTE À LA DÉGRADATION DU LIEN SOCIAL

Le projet de la FSGT, celui de garantir le droit de toutes et tous d'accéder à une activité physique et sportive répondant à leurs besoins, lui a imposé de s'inscrire dans une politique de coopération et de co-construction avec d'autres acteurs du mouvement sportif, de l'éducation populaire, des collectivités territoriales et de l'Etat, en France comme à l'international. Dans un contexte économique et social des plus dégradés, la mise en place en 2010 de chantiers fédéraux transversaux pour répondre aux besoins des milieux populaires et des personnes en situation de handicap exclus de la pratique, le développement des activités à l'attention des séniors, des enfants, les préoccupations liées à la santé, ainsi que notre présence sur le terrain des luttes sociales, ont permis de rendre visible la diversité des partenariats existants au niveau local et la nécessité de concrétiser au niveau fédéral de nouveaux champs de coopération.

### EN VOICI TROIS ILLUSTRATIONS :

En septembre 2012, la FSGT et la Fédération **Loisirs Solidarité des Retraités (LSR)** concrétisent leurs efforts par la signature d'une convention visant à créer et développer de la vie associative, émancipatrice et porteuse de lien social. Du niveau local au niveau fédéral dans les domaines de la santé, des activités d'entretien et de pleine nature, de la formation des animateurs et des dirigeants, et de l'organisation de rassemblements de séniors, comme celui du Mont-Dore en avril 2013 qui a rassemblé plus de 100 adhérents LSR animés par une dizaine d'animateurs et formateurs FSGT.

La FSGT et **Touristra Vacances**, acteur du tourisme social gérant 20 villages vacances en France et proposant des séjours à l'étranger, ont signé une convention permettant de faciliter l'accès de la FSGT, de ses associations affiliées, de ses adhérent-e-s et de ses salarié-e-s aux vacances.

Touristra s'engage à se mettre à disposition des associations affiliées à la FSGT, des comités départementaux et régionaux, des commissions d'activités, pour organiser des séjours sportifs, stages de formation ou toute autre manifestation dans un de leur centre.

La FSGT et la **Confédération Nationale des Foyers Ruraux (CNFR)** ont signé un protocole de partenariat en 2012. La CNFR participe au «développement local», diffuse la culture partout et pour tous, organise des formations et des activités de loisirs et s'efforce d'apporter une ouverture au monde. Elle porte une attention particulière à la jeunesse rurale. La CNFR compte 180 000 adhérents, 2 500 foyers ruraux et associations de développement et d'animation du milieu rural, 75 fédérations et unions régionales.

Dans le cadre de ces séjours, la FSGT a la possibilité, si elle le souhaite, de présenter ses activités et sa vie associative dans le cadre de l'animation d'une soirée sur la thématique des activités physiques et sportives, à l'attention de tou-t-e-s les vacancier-e-s.

Touristra propose aux adhérent-e-s et salarié-e-s de la FSGT et de ses structures, un «tarif individuel de collectivités» permettant de bénéficier de réductions sur les tarifs du catalogue «individuel» pouvant atteindre jusqu'à 15% selon la destination et la période et de 5% sur les deux catalogues locations Hiver et Printemps/Été.

Pour bénéficier de l'offre : [www.touristravacances.com](http://www.touristravacances.com), code 989305

Une carte d'adhésion «**Sport et Education populaire**» est en expérimentation.

Les comités et régions FSGT souhaitant créer des coopérations avec des associations LSR et de la CNFR peuvent prendre contact avec le siège fédéral.

Domaine des comités et régions :  
[domaine2@fsgt.org](mailto:domaine2@fsgt.org)

# COOPÉRATIONS ET ÉCHANGES INTERNATIONAUX

La FSGT dans le mouvement sportif international et développe des projets de coopération et d'échanges avec de nombreux pays.

## Championnats internationaux amateurs de la CSIT

Athlétisme, judo, lutte, échecs, natation, pétanque, tennis, tennis de table, football, basket-ball, volley-ball et beach-volley...

Ces championnats internationaux, organisés tous les 2 à 4 ans, et dont la forme de compétition est adaptée à la pratique du plus grand nombre, donnent plus de sens à la rencontre sportive. Au-delà de la dimension compétitive et de la performance, ils permettent d'échanger des expériences et savoir-faire, et constituent un moyen de rencontre et d'échange entre des participants d'horizons et de culture différents. Depuis 2008, les Jeux Sportifs Mondiaux de la CSIT rassemblent tous les 2 à 4 ans l'ensemble de ces championnats en un seul et même lieu et accueillent près de 3 000 sportifs venus de 30 pays différents. En 2017 la FSGT a participé à la 5<sup>ème</sup> édition de cette grande compétition internationale à Riga en Lettonie, avec une délégation de 230 sportif-ve-s et encadrant-e-s, l'occasion pour eux de se confronter à un bon -voire très bon- niveau sportif international et de hisser haut les couleurs et les valeurs de la FSGT !

Pour participer à un projet international ou mettre en place une initiative, contactez : [international@fsgt.org](mailto:international@fsgt.org)

## Projets de coopération internationale : le développement d'un sport populaire émancipateur en France et dans le monde

- La FSGT est depuis plus de 30 ans aux côtés du peuple palestinien sous occupation. Entre 2010 et 2013, elle a coordonné la mise en place d'un centre socio-sportif de quartier proposant les activités de lutte, de gymnastique et de natation dans la ville d'Hébron. La formation des enseignant-e-s d'EPS et des éducateurs/trices sportifs/ives était au cœur de ce projet.

Depuis 2016, la FSGT met en œuvre en coopération avec 15 associations palestiniennes, un projet d'envergure nationale (Cisjordanie et Gaza) qui vise à développer des pratiques physiques et sportives pour tou-te-s, de qualité et émancipatrices, et à sensibiliser la société civile et les pouvoirs publics palestiniens à l'importance de ces dernières.

- Participation au «Sahara Marathon», épreuve internationale organisée dans les camps de réfugiés sahraouis du sud algérien en soutien à ce peuple qui revendique son droit à l'autodétermination depuis 40 ans.

Depuis 2016, mise en œuvre d'un projet d'un projet de formation à l'animation sportive à destination des animatrices sportives sahraouies, dans les camps et au sein des écoles, en coopération avec les acteurs sahraouis du sport et de l'éducation.

- «Beach Camp Maroc» : projet de formation/animation au beach-volley et volet développement durable, dans un village de pêcheurs entre Rabat et Tanger.

## Échanges internationaux des clubs, comités et activités FSGT

- Des échanges réciproques de club à club ou de comité à comité, dans un cadre amical et convivial pour favoriser la connaissance mutuelle et l'échange d'expériences.

- Des échanges sportifs compétitifs pour se mesurer lors de tournois, challenges et rencontres internationales adaptées au niveau des meilleurs sportifs FSGT, ou bien pédagogiques pour échanger des savoirs et savoir-faire lors de stages nationaux et séminaires internationaux.

- Un important réseau international et des partenaires privilégiés : les fédérations du sport travailliste et du sport populaire d'Italie, Belgique, Portugal, Algérie, Tunisie, Japon...

## EXEMPLES D'ÉCHANGES INTERNATIONAUX

- Accueil d'une délégation de skieurs japonais par un club des Hautes-Pyrénées en coordination avec la Commission Fédérale d'Activité «Sports de neige».

- Participation d'une délégation de coureurs au Relais Hiroshima-Nagasaki au Japon.

- Organisation d'un Raid cyclo-pédestre entre la Gironde et le Portugal.

- Accueil de plusieurs délégations internationales (Portugal, Slovaquie, Bulgarie, Algérie, Tunisie, Palestine, Japon ainsi qu'une équipe de joueurs réfugiés et demandeurs d'asiles vivant en France) au Tournoi international de Football auto-arbitré à 7, organisé à Paris dans le cadre du Festival des Innovations Sportives.

- Organisation de la Vivicità dans plusieurs villes de France : manifestation omnisports comprenant une course sur route de 12 km avec classement international, dont le thème est la paix et la solidarité entre les peuples.



# LA VIE ASSOCIATIVE



## OFFRE DE RÉDUCTION POUR LE CAMPING-CARAVANING

Vous organisez un stage, un déplacement ou un événement avec un hébergement dans un camping ou tout simplement vous êtes adhérent à la FSGT et adepte du camping-caravaning pour vos vacances...

Sachez que la FSGT vous propose de prendre une carte (dans le cadre de son affiliation à la Fédération Française de Camping-Caravaning) vous permettant de profiter d'offres exclusives et de réductions sur les emplacements nus ou sur les hébergements locatifs auprès de 1000 campings partenaires répartis sur toute la France :

- pour les emplacements nus : -25% en saison / -50% hors saison ;
- pour les locations : -20% en saison / -30% hors saison.

D'autres réductions négociées sur les compagnies maritimes, les magazines spécialisés, les matériels, sur le tourisme et les loisirs, les véhicules, les voyages clés en main...

Pour découvrir l'ensemble des avantages et réductions proposées, RDV sur le site [www.ffcc.fr](http://www.ffcc.fr)

Les cartes (nationale et internationale) sont à demander auprès de la Fédération.

Contact : [latifa.nassar@fsgt.org](mailto:latifa.nassar@fsgt.org)

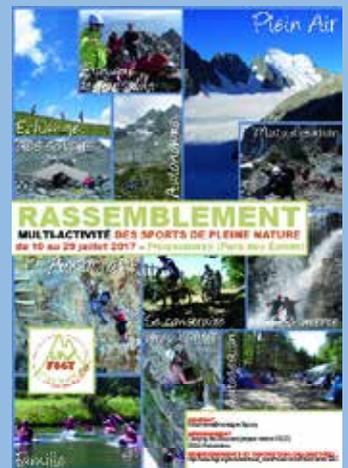
Pour vos vacances, pensez aux

## RASSEMBLEMENTS ACTIVITÉS MONTAGNE ETÉ

Le collectif sports de nature organise deux rassemblements multi-activités de pleine nature au mois de juillet et d'août. Alpinisme, escalade, canyoning, randonnée, VTT, kayak, badminton, volley... pour des vacances associatives en milieu montagnard favorisant la rencontre des adhérents des clubs de montagne avec ceux des autres activités pratiquées dans la fédération... dans la pratique, le partage d'expérience entre les animateurs et militants des sports de nature FSGT (des différents clubs et des comités), l'initiation et la découverte de nouvelles activités, l'intergénérationnel.

Ces rassemblements sont organisés sur un principe associatif. C'est-à-dire autour des valeurs d'autonomie, de solidarité, d'échanges de savoirs, d'auto-organisation et visant une pratique responsable pour découvrir, apprendre, se perfectionner...

Plus d'informations sur [www.fsgt.org/activites/escal\\_mont/rassemblements](http://www.fsgt.org/activites/escal_mont/rassemblements)



## PLONGÉE SOUS MARINE

Titulaire d'une licence omnisports FSGT, vous avez découvert la plongée sous marine lors d'un baptême et souhaitez passer un 1<sup>er</sup> niveau de plongeur... Sachez que la FSGT est, avec la FFESSM, la seule fédération habilitée par l'État à délivrer des brevets de plongée en France. Tous les brevets FSGT donnent droit à une carte double face FSGT/CMAS et/ou FSGT/ISO (permettant de plonger à l'étranger).

Renseignez-vous sur : [www.plongeefsgt.org](http://www.plongeefsgt.org)



# LA DÉMOCRATIE FSGT

## ET SON FONCTIONNEMENT



## CADRE DE RÉFÉRENCE

Il existe une multitude de fonctionnements à la FSGT. Ils sont fonction de l'histoire, des caractéristiques des structures, de leur contexte, des personnalités qui les ont marqué et les pilotent aujourd'hui. Toutefois, il existe une culture commune qui les guide ou les sous-tend.

### DES PRINCIPES COMMUNS

#### **La délibération : le cœur de la démocratie FSGT.**

La FSGT affiche sa volonté d'associer toutes celles et ceux qui sont concerné(e)s par les conséquences d'une décision à prendre. Une démocratie qui cherche à associer, entraîner le plus grand nombre possible d'adhérents en partant de leur niveau d'implication. **Le cœur de la démocratie FSGT est la délibération.**

Les processus de décision doivent privilégier ce temps qui consiste à permettre à chacun de raisonner à hauteur du commun.

#### **L'élu, le dirigeant, le responsable FSGT est l'animateur de la vie démocratique.**

Le rôle des structures de direction ou autres dispositifs de la fédération doit être principalement d'impulser et de coordonner la construction collective et la mise en œuvre du (des) projet(s). *«Il ne s'agit pas une fois élu de décider au nom de tous mais d'assumer la fonction d'animateur de la vie démocratique».*

#### **Des cadres communs auxquels se référer pour prendre les décisions.**

Si une seule personne est amenée à formuler une décision, celle-ci reflétera la volonté commune si elle a pu s'appuyer sur des référents élaborés en commun : le projet de la fédération, ses priorités, ses prises de position, ses principes, ses règles, ses moyens... Leur maîtrise est dès lors primordiale.

#### **La confiance et l'évaluation, des conditions essentielles.**

Un tel fonctionnement repose sur la confiance et l'évaluation à chaque fois qu'il faut assumer des responsabilités et prendre des décisions sans avoir le temps d'associer toutes les personnes concernées.

## LES GRANDES LIGNES DE LA DÉMOCRATIE FSGT

### **L'Assemblée Générale (AG)**

L'AG constitue pour toutes les structures FSGT un temps incontournable de la vie démocratique. Tenue annuellement, elle permet de faire le point et de positionner collectivement le projet global. L'expérience montre que ces AG ne se résument pas seulement à un temps formel mais permettent le débat ou la construction de projets et les prises de décision.

### **Des dispositifs de fonctionnement variés, autonomes et interdépendants**

L'engagement dans la prise de responsabilités doit être favorisé à tout moment. Pour cela, la FSGT favorise la mise en place, aux côtés des structures de coordination et/ou de direction, une multiplicité de collectifs ou lieux de travail : autour de projets ou questions spécifiques. Si le fonctionnement de la FSGT encourage l'autonomie, l'interdépendance constitue son pendant.

### **Bénévoles / professionnels, même combat !**

La FSGT considère chaque responsable, chaque militant à égalité quel que soit son statut : bénévole ou salarié.

### **Des règles non figées**

Des règles de fonctionnement construites et validées collectivement et visibles par tous. Le fonctionnement des structures FSGT ne doit pas être figé. Adaptation et innovation sont partie intégrante de la culture de la fédération.

### **Un rapport pragmatique aux statuts**

Les structures de la FSGT sont tenues de disposer de textes réglementaires : statuts et règlement intérieur. Le contenu des statuts est en partie imposé. Ces derniers sont avant tout un recours en cas de conflits ou problèmes. Ils doivent être le plus concis possible et les modalités de fonctionnement doivent être développées dans le règlement intérieur.

### **Participation à la vie fédérale**

La participation de responsables de clubs à la vie fédérale (CFA, projets particuliers ...) est utile et importante pour la dynamique des comités, des CFA et la formation des militants. La facilité d'accès à ce type de travail au sein de la FSGT constitue un atout à préserver.

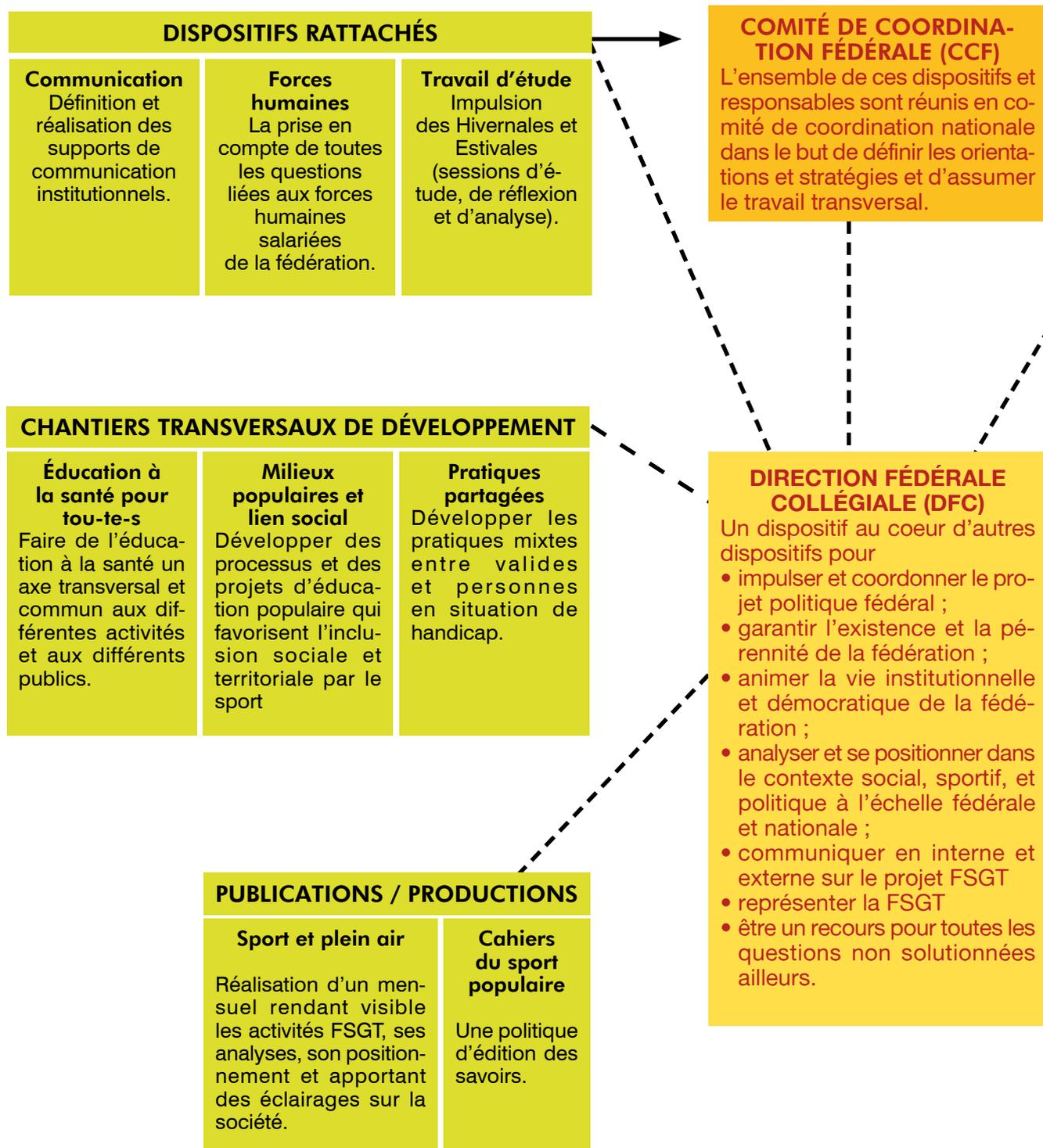
### **Le renouvellement des directions**

Le renouvellement des structures de direction et/ou de coordination constitue une question permanente. Faire des anciens, des passeurs d'expérience pour favoriser la prise de responsabilités. Malgré parfois la difficulté à mobiliser, les critères de la mixité (âge, genre, disciplines...) et la rotation restent des lignes directrices favorables.

### **La légitimation**

Les structures de direction et/ou coordination doivent reposer sur la collégialité. Leur composition doit être légitime, donc élue en Assemblée Générale. Par ailleurs, la cooptation constitue une modalité permettant l'ouverture et l'accueil.

# LE FONCTIONNEMENT



En vue de transformer l'organisation fédérale, l'AG 2018 a validé la mise en place d'un nouveau fonctionnement qui sera progressivement organisé au cours de la saison.

- Confirmation du pilotage bénévole/salarié
- Création des trois pôles :
  - Activités et culture sportive
  - Vie associative fédérale
  - Moyens au service du projet
- Maintien d'une dimension internationale
- Prise en compte de la politique de formation en transversalité avec les trois pôles
- Création d'une coordination opérationnelle

## DOMAINES POLITIQUES :

### D1 - Domaine Conception, organisation et développement des APS (activités physiques et sportives)

Définir et impulser les conditions de la mise en œuvre d'une politique de développement des activités physiques, sportives, artistiques et culturelles spécifiques à la FSGT.

### D2 - Domaine des Comités départementaux et régionaux

Contribuer à la cohérence interne dans la mise en œuvre de la politique de développement à tous les échelons du territoire.

### D3 - Domaine International

Permettre aux clubs et comités de développer des projets internationaux, aux sportifs FSGT de participer à des rencontres internationales, d'apporter la contribution de la FSGT à un sport associatif mondial, vecteur d'éducation, d'émancipation, de paix et de solidarité.

### D4 - Domaine de la Politique de Formation

Impulser et coordonner la politique de formation et de reconnaissance des animateurs, éducateurs et dirigeants FSGT.

### D5 - Domaine de la Politique Financière

Garantir l'existence et l'autonomie de la fédération sur le long terme et à faire des finances l'affaire de tous.

## COMMISSIONS FÉDÉRALES D'ACTIVITÉS (CFA)

30 commissions visant à développer l'activité, organiser les épreuves fédérales, les formations et les échanges internationaux (le cas échéant). Elles sont rattachées au domaine des activités.

## Les ingrédients de base de ce fonctionnement :

COLLÉGIALITÉ, MIXITÉ, AUTONOMIE ET INTERDÉPENDANCE

Cette forme originale de direction a succédé à la coprésidence, qui était elle-même, depuis 1986, une avancée sur le système précédent de présidence et au Comité de Coordination des Organismes Fédéraux (CCOF). Ce mode de fonctionnement permet d'appréhender les questions avec une diversité de regards, d'expériences et d'être en prise avec les différents niveaux d'action de la FSGT. La mixité est également recherchée entre militants permanents et militants bénévoles. Chaque dispositif dispose d'une part d'autonomie dans l'impulsion, la coordination, les décisions concernant sa dimension.

Cette autonomie s'exerce en prenant en compte les orientations, objectifs, priorités issus de la feuille de route décidée en Assemblée Générale, ainsi que les principes et règles communes de fonctionnement.

# LA VIE INSTITUTIONNELLE

## DIRECTION FÉDÉRALE COLLÉGIALE (DFC)

Anime le projet de la FSGT. La définition de celui-ci se fait avant la désignation de ses membres. La liste, constituée à partir de candidatures individuelles prenant en compte continuité et rupture avec l'équipe précédente, l'âge, le genre et l'origine géographique est élue en Assemblée Générale.

## COMITÉ DE COORDINATION FÉDÉRALE (CCF)

Prépare les décisions d'orientation et définit la stratégie. Il est composé de l'ensemble des dispositifs responsables de la DFC et des domaines.

## COMMISSIONS FÉDÉRALES D'ACTIVITÉS (CFA)

Elles développent l'activité concernée pour tous les publics et sous toutes ces formes, gèrent le calendrier, l'organisation des épreuves fédérales, des formations et des échanges internationaux (le cas échéant).

Composition : licenciés de l'activité émanent des clubs via leurs comités.

## COMITÉS RÉGIONAUX

Un espace ressources privilégié pour échanger, se coordonner et mener des projets concertés à l'échelle de plusieurs départements. La politique de formation est au cœur des missions des régions.

## COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Ils constituent le lien entre les associations, la région et la fédération. Ils délivrent des licences, ils organisent les épreuves départementales et accompagnent le développement des pratiques sportives sur le territoire.

## CLUBS / ASSOCIATIONS

Accueil des licenciés et organisations des pratiques sportives et de la vie associative au niveau local ou à l'entreprise.

## LICENCIÉS

Personnes adhérentes à un club.

## ASSEMBLÉE FÉDÉRALE DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX

Elle rassemble tous les ans tous les responsables des comités et régions, visant à faire le point sur la reprise de saison, à mutualiser les expériences, à concrétiser des projets et à prendre position sur des questions transversales.

## ASSEMBLÉE NATIONALE DES COMMISSIONS FÉDÉRALES D'ACTIVITÉS

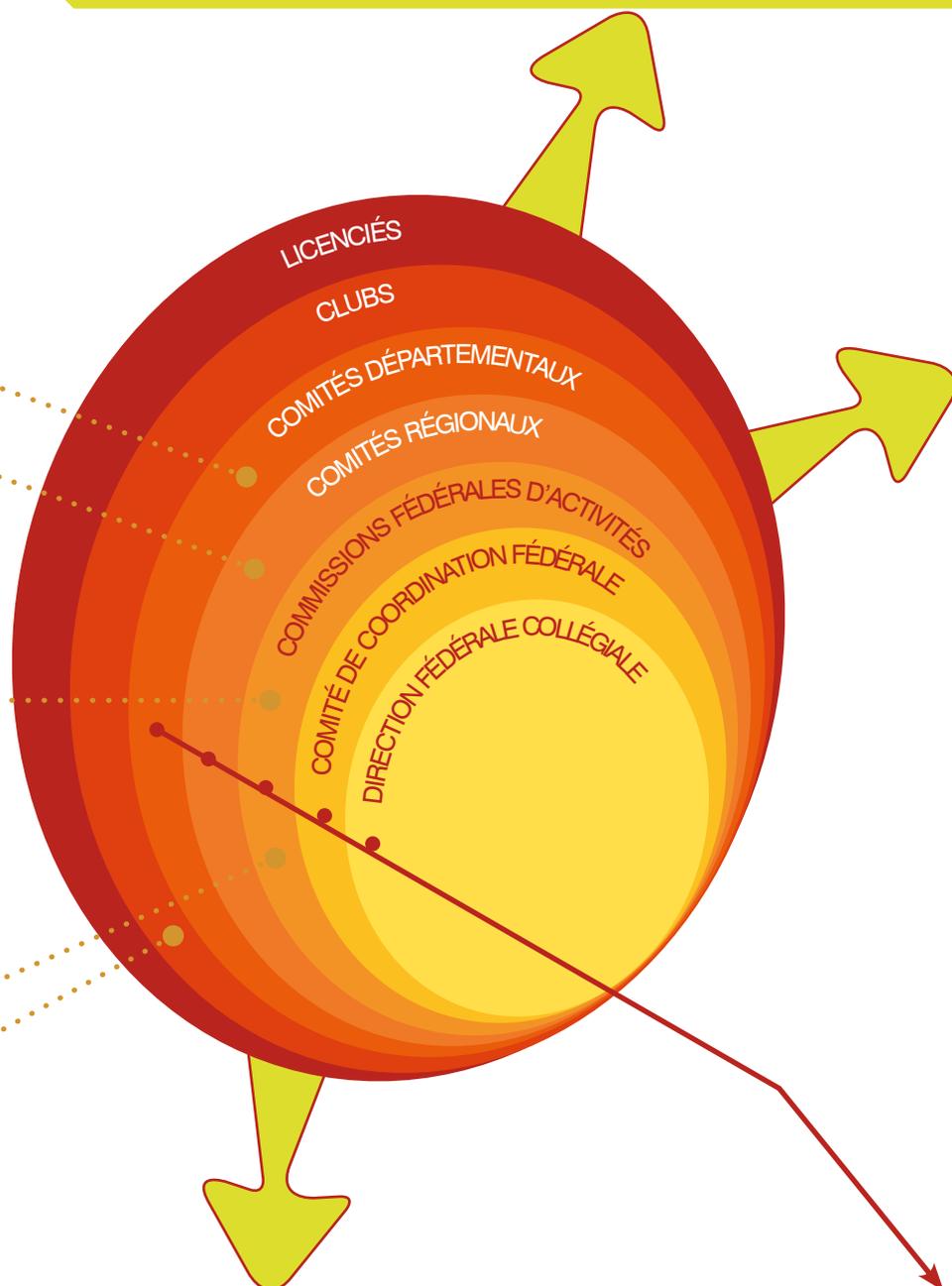
Tous les deux ans rassemblant tous les responsables des CFA, visant à faire le point du développement des activités, à travailler les spécificités FSGT et à prendre position sur des questions transversales.

## ASSEMBLÉES NATIONALES D'ACTIVITÉS (ANA)

Tous les trois ou quatre ans, visant à travailler au projet de développement d'une discipline. Associe les clubs et licenciés concernés.

## LES ESPACES FÉDÉRAUX TERRITORIAUX (EFT)

Les espaces fédéraux territoriaux sont des lieux inédits d'analyses des besoins de la population et des associations, de coordination et d'élaboration de la politique FSGT, sur des thématiques données, en cohérence avec la réalité propre à chaque territoire.



### UNE VIE INSTITUTIONNELLE RICHE

Dans chaque domaine politique de la FSGT, des temps de rencontres nationales sont proposés à l'ensemble des acteurs de la fédération pour construire le plus collectivement possible le projet FSGT.

### RENCONTRES EN RÉGION

Les rencontres en région sont un mode de préparation décentralisée de l'Assemblée Générale visant à associer le plus grand nombre de responsables FSGT locaux, départementaux, régionaux à l'élaboration des contenus et décisions.

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Adopte ou confirme une feuille de route, le projet s'enrichit, s'affine, se précise au fil de différents temps institutionnels. Élit la Direction Fédérale Collégiale tous les quatre ans.

